Deroulement JAF

Par lonat80

Bonjour,

Nous avons rdv devant le JAF pour la garde des enfants.

J'ai des petites questions svp.
Nous avons envoyé au JAF une convention parentale, avec des désaccords.

Pouvez vous me dire comment cela va se dérouler svp ?
Chaque partie parle, chacun son tour, qui commence, ça dure combien de temps, le jaf pose des questions, va t il tout de suite donner son avis... ?
Est ce que j'ai le droit de venir avec mon compagnon, il sera là juste pour me soutenir, ne parlera pas.

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Je n'ai pas compris quelle est l'objet de la requête (conjointe ?) car si c'est juste pour homologuer une convention parentale, alors que vous n'êtes pas d'accord sur certains points , le JAF ne décidera rien , il vous renverra chez vous (soit il homologue s'il y a accord et respect du droit, soit il n'homologue pas) .
Dans le cadre d'une requête conjointe il vérifie juste votre accord et que les pièces obligatoires,sont en cohérence avec les propositions .

Si c'est dans le cadre d'une requête ou l'un à fait ses demandes (demandeur) avec ses justificatifs et arguments et l'autre y a répondu(défenseur) en faisant ses demandes, avec aussi ses arguments et justificatifs , oui le juge statue .

Votre compagnon n'a rien à faire dans une salle d'audience qui est réservée aux parties et aux avocat qui les représentent .

Vous avez à priori décider de faire sans avocat : vous avez interet à respecter le cadre de la procédure,car faire perdre un temps précieux à un magistrat est fort peu apprécié .

Par Isadore

Bonjour,

Je suis d'accord, oubliez la présence de tiers sans lien avec l'affaire tels que votre compagnon.

La présence de votre compagnon ne peut qu'être en votre défaveur, il peut venir avec vous jusqu'au tribunal, et attendre votre sortie, mais n'essayez en aucun cas d'imposer sa présence à l'audience. Le juge et l'autre partie risquent de mal le prendre, à juste titre.

Si vous avez besoin de soutien, faites appel à un avocat, qui lui pourra venir avec vous et prendre la parole pour vous défendre si nécessaire. Sa simple présence peut avoir un effet "apaisant"sur la partie adverse.

Par lonat80

Merci pour les l'infos.